Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260928-2026_69-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Procuration : 0
Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 15/09/2026

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-huit septembre** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, GOUBIN Xavier, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, BELOEIL Joël, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle, PÉCHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra.

Étaient absents : GILET Philippe, CRESCENCE Cyndia.

Secrétaire de séance : PÉCHARD Marinelle.

2026-69-RÉGULARISATION DU SOLDE D'UN EMPRUNT

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Loudéac a constaté une discordance de 47,67 €, une erreur de répartition capital/intérêts en 2020 et qu'il est souhaitable de régulariser cette situation sachant qu'aucune incidence n'aura lieu sur les résultats de l'exercice,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- **AUTORISE** la régularisation de cette discordance par une opération d'ordre non budgétaire d'un montant de 47,67 €, consistant à débiter le compte 1641 par le crédit du compte 1068.
- **CHARGE** le Maire et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)